



## Souci validation de bon de commande par téléphone

Par **Donlope14**, le **28/08/2012** à **16:55**

Bonjour à tous,

Nous avons fait livrer une toupie de béton afin de réaliser notre terrasse, nous avons donc signé et payé une commande pour ces 6m3 de béton dans une grand enseigne de bricolage qui travaille avec un sous-traitant pour cela.

Or à la livraison, il s'avère que la toupie ne pouvait pas accéder au plus près de notre terrasse située derrière la maison car même si la toupie pouvait passer le long de la maison, elle ne pouvait pas braquer pour aller derrière. Le livreur a donc appelé son responsable et l'enseigne nous appelait quelques minutes plus tard pour nous dire que la solution était de faire venir un autre camion plus adapté (une mixo pompe) pour délivrer le béton au bon endroit mais qu'il y aurait un surcout de 450€ (soit une augmentation de 50% de la facture...) sinon la toupie repartait et elle nous serait quand même facturée. Sous la pression donc pour avoir notre béton, nous donnons notre accord par téléphone et la personne du magasin nous dit que nous ferons un paiement de ce bon de commande plus tard par téléphone.

Avec du recul; cela nous semble être un peu de la vente forcée et nous estimons que le surplus du devis initial est dû à un défaut de conseil de l'enseigne de bricolage qui ne nous a pas fourni les infos nécessaires concernant l'accessibilité de la toupie ou qu'ils ne soient pas venus vérifier.

Nous pensons donc que cela se rapproche d'un démarchage téléphonique et que par conséquent, pour leur devoir quelque chose, il aurait fallu que nous validions le bon de commande supplémentaire par écrit...

Qu'en pensez-vous ?

Merci à tous pour vos avis